

COMMUNE DE BOUGY-VILLARS

Bougy-Villars, le 20 juin 2023

CONSEIL GENERAL

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Général de Bougy-Villars Séance du 20 juin 2023 Présidence : Monsieur Chris Chard

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis n° 03/2023 de la Municipalité du 10 mai 2023
- Entendu le/s rapport/s de/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour :

Décide

- 1. D'accorder une autorisation jusqu'à la fin de la législature (2026), dès l'adoption du présent préavis, une autorisation de placer les disponibilités de la trésorerie auprès des établissements bancaires énumérés ci-après (et les successeurs) :
- A. La Caisse d'Epargne d'Aubonne
- B. La Caisse d'Epargne de Nyon
- C. La Banque Raiffeisen de Gimel
- D. La Banque Migros SA
- 2. Spécifiquement dans le cadre de placements à terme convenus avec les établissements cités sous lettre 1A à D ci-dessus ;
- 3. De ne pas excéder une date de validité au 30 juin 2026.

Pour le bureau du Conseil général

Chris Chard, Président

Liliane Meylan, secrétaire

Ainsi délibéré en séance du 20 juin 2023